

CSA du 29 janvier 2026

Préparation de la rentrée 2026

PROJET DE REPARTITION DES EMPLOIS
Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré »

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2026, l'académie de Montpellier connaît une évolution d'emplois enseignants de **- 73 ETP** (sous réserve du vote de la loi de finances 2026) pour une démographie décroissante de 1 692 élèves.

La répartition des moyens proposée prend en compte :

- les évolutions démographiques sur chacun des niveaux
- le financement de mesures liées à l'offre de formation professionnelle
- l'ouverture de 5 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- l'ouverture du lycée de Cournonterral
- la prise en charge de décharges supplémentaires de professeurs formateurs académiques
- la poursuite d'une marge complémentaire pour accompagner les établissements les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.

Synthèse des mesures proposées

Répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement

Mesures de rentrée	Variation en moyens d'enseignement
Moyens CLG et SEGPA	-73
Moyens LGT	-90
Moyens LP	0
Offre de formation professionnelle nouvelle	-4
Emplois de documentation et DDFPT lycée de Cournonterral	+9
Décharges PFA	+2
Dispositifs ULIS	+5

I – COLLEGES et SEGPA :

La répartition des moyens pour la rentrée 2026 a été élaborée conformément au décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège et à l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, et notamment les besoins d'accompagnement des élèves.

La dotation est répartie selon la prévision 2026 des effectifs en collèges (y compris SEGPA) en baisse de 1 585 élèves par rapport au constat 2025 (hors EREA, EPLEI et la cité scolaire Françoise COMBES).

Il est proposé **une évolution des moyens en collèges de -90 ETP**, soit une baisse de 0,9% en emplois pour une diminution d'effectif de 1.5%, permettant ainsi le maintien du H/E projeté.

	Prévisions effectifs 2025	constat effectifs 2025	Evolutions effectifs (prévisions 25 / constat 25)	Prévisions effectifs 2026	Evolutions effectifs (constat 25 à prévisions 26)	Variation ETP moyens d'enseignement 2025 à 2026	H/E projeté 2026	Ecart H/E constaté 2025
Collèges + SEGPA	112 806	112 411	-395	110 826	-1 585	-90	1,14	0,00

II - LYCEES GENERAUX et TECHNOLOGIQUES (Prébac et Postbac) :

La répartition des dotations entre les lycées généraux et technologiques a été élaborée selon les textes réglementaires en vigueur (arrêtés du 16 juillet 2018).

Cette répartition s'est opérée en tenant compte à la fois des évolutions de structures liées au constat des effectifs à la rentrée 2025 notamment et à la prise en compte des choix d'orientation des élèves constatés les années précédentes.

L'accompagnement académique est poursuivi afin de soutenir certains établissements dans l'offre d'enseignement de spécialité sur le cycle terminal particulièrement. Un volume d'heures est alloué dans les DGH pour préserver les établissements les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.

Pour la rentrée 2026, Il est proposé **une stabilité des moyens d'enseignement**.

	constat effectifs 2025	Prévisions effectifs 2026	Evolutions effectifs (constat 25 à prévisions 26)	Variation ETP moyens d'enseignement 2025 à 2026	H/E projeté 2026	Ecart H/E constaté
Pré-Bac + Post-bac	61 920	61 647	-273	0	1,31	+0,01

III - LYCEES PROFESSIONNELS :

La répartition des dotations entre les lycées professionnels a été élaborée selon les textes réglementaires en vigueur (arrêtés du 21 novembre 2018).

La dotation proposée tient à la fois compte de l'évolution démographique et de l'évolution de l'offre de formation professionnelle.

Article 92 décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat : « les personnes participant, à quelque titre que ce soit, aux travaux des comités sociaux d'administration sont tenues à l'obligation de discréetion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux »

Un volume horaire complémentaire est attribué aux lycées professionnels pour tenir compte des difficultés sociales. Sa ventilation a été élaborée dans un souci d'une attribution équitable et objectivée en fonction du niveau de difficulté de la population accueillie, pour les SEP/ LP aux difficultés les plus marquées.

Pour la rentrée 2026, Il est proposé **l'attribution de +5 ETP de moyens d'enseignement supplémentaires**, dont 9 ETP au titre de l'évolution de la carte des formations.

	constat effectifs 2025	Prévisions effectifs 2026	Evolutions effectifs (constat 25 à prévisions 26)	Variation ETP moyens d'enseignement 2025 à 2026	H/E projeté 2026	Ecart H/E constaté
Lycées professionnels	23 805	23 970	+165	+5	2,08	0,00

IV - DIVERS :

12 ETP sont réservés pour :

- **5 ETP : nouvelles implantations de dispositifs ULIS** au sein de l'académie
- **2 ETP** : ouverture du lycée de Cournonterral, **+1 emploi professeur documentaliste et +1 emploi de directeur délégué aux formations professionnelles**
- **5 ETP** : accompagnement de la réforme de la formation initiale par une hausse des décharges de professeurs formateurs académiques

Par ailleurs l'académie se voit attribuer pour la rentrée 2026 (sous réserve du vote de la loi de finances 2026) **4 emplois de personnels administratifs** sur le BOP 141 et **2 emplois de personnels de direction**. La ventilation de ces emplois sera présentée en comité social d'administration de mars prochain.